

Dole

notre ville

N°238 ► MARS - AVRIL 2021
WWW.DOLEDUJURA.FR

DOSSIER ●●●

CONFORTER
L'OFFRE
DE SOINS

En raison des incertitudes que fait peser la crise sanitaire sur la tenue des événements regroupant du public, le Sortir à Dole ne sera exceptionnellement pas imprimé avec ce numéro.

[Vous pouvez retrouver l'agenda sur le site internet sortiradole.fr.](http://www.sortiradole.fr)

<u>ÉDITO</u>	3
<u>RETOUR SUR</u>	4/5
<u>ACTUALITÉS</u>	6/9
La Ville s'est battue pour la mise en accessibilité des quais de la gare.	
<u>DOSSIER</u>	10/15
<u>DES SERVICES POUR TOUS / PROXIMITÉ</u>	16/17
Inscriptions scolaires : inscriptions en ligne.	
<u>BIEN VIVRE À DOLE</u>	18/19
Le bien vivre est l'affaire de tous.	
<u>DOLE VILLE ANIMÉE ET CONVIVIALE</u>	20/21
"Y'a plus de saison"... Mais à Dole on s'adapte !	
<u>PATRIMOINE</u>	22/23
Archives municipales : de nombreux trésors à découvrir.	
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	24/25
Nouveau bassin, nouvelle ambition.	
<u>TRIBUNES POLITIQUES</u>	26

CONTACTS

Hôtel de Ville
place de l'Europe
39100 Dole
Tél : 03 84 79 79 79

Accueil du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30 ;
le samedi de 9 h à 12 h

Les services pour formalités
administratives sont ouverts
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Suivez nous sur www.doledujura.fr et www.facebook.com/villededole

Dole notre ville... Magazine municipal de la Ville de Dole.

Directeur de publication Jean-Baptiste Gagnoux

Rédaction en chef Cécile Compagnon

Création de la maquette originale Territoires Publics consultants **Rédaction** Allison Cœuvrard et Anthony Soares

Mise en page Alan Giboudeaux / **Crédit Photos** Ville de Dole, organismes cités



Impression LIG, Dole avec des encres végétales, sur papier fabriqué à partir de fibres recyclées et de fibres issues de forêts gérées durablement **Tirage** 27 000 exemplaires



La santé : une préoccupation partagée

Le combat pour la pérennité des services hospitaliers, notamment dans les villes moyennes dont Dole, n'est pas nouveau, et c'est un combat légitime !

Comme sur l'ensemble du territoire, l'hôpital public souffre, entre autres, d'une pénurie de praticiens dont les chirurgiens... ce qui le fragilise. À la sortie de l'épidémie, l'État n'échappera pas à une réforme profonde du système de santé pour redonner vie à la santé publique. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a réaffirmé unanimement sa solidarité avec l'hôpital et ses personnels. Des personnels – médecins, infirmiers, aides-soignants, agents administratifs, d'entretien... – dont chacun peut, au travers de la crise sanitaire, mesurer le dévouement.

J'ai aussi pris une position claire et ai exigé, dans le cadre de la coopération avec le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, un projet médical pérennisant la permanence des soins et la chirurgie pour les urgences courantes, et développant les opérations ambulatoires dans divers domaines comme prévu dans le projet initial.

À Dole, les atouts en matière de santé sont par ailleurs confortés, d'une part, avec le Centre Hospitalier Spécialisé St-Yllie Jura qui propose des prises en charge diversifiées (urgences, Centres Médico-Psychologiques...) utiles à tout notre bassin de vie ; et d'autre part avec la Polyclinique du Parc, qui rend un service de proximité très apprécié, notamment en matière de chirurgie.

Nous devons aussi les conforter et les soutenir.

Je crois à cette association public / privé sur un territoire.

Parallèlement, le Pôle Santé cours Clemenceau, initié par la Ville, renforcera la présence de professionnels médicaux,

dont des spécialistes sur notre territoire. Ce Pôle Santé sera un atout supplémentaire qui offrira aux professionnels des espaces adaptés et mutualisés, propices au développement de leur patientèle. À ce jour, le projet qui sera prêt en 2023, a déjà séduit plusieurs professionnels dans des spécialités variées.

Vaccination : la commune, un maillon essentiel

À l'instar du premier confinement pour l'accueil des enfants des personnels gérant la crise sanitaire, pour l'approvisionnement en équipements de protection dont les masques... Dole a été réactive et mobilisée aux côtés de l'État et de l'Agence Régionale de Santé dans la mise en place de la vaccination.

Ainsi, deux sites de vaccination ont été rapidement installés. À Brack le 7 janvier, pour les personnels médicaux, médico-sociaux et pompiers, puis à La Commanderie afin de proposer un accueil de qualité aux personnes de 75 ans, et plus, de tout le bassin dolois lors de l'accélération de la vaccination. Avec 4 lignes de vaccination, 240 personnes ont été vaccinées chaque jour. Certes, la prise de rendez-vous n'a parfois pas été simple, et ce malgré l'ouverture à ma demande de 5 lignes téléphoniques en mairie pour désengorger la plateforme départementale. Il faut bien voir que les aléas des approvisionnements en vaccins ont nécessité une adaptation quotidienne, y compris pour les rendez-vous. À ce titre, je salue tous ceux qui ont contribué à cette opération. Le Dr Louvrier tout d'abord qui, en sa qualité de Président de l'Ordre des médecins du Jura, a mis en place et coordonné l'équipe médicale mobilisée 6 jours sur 7. Autant de médecins et infirmières, parfois retraités, qui ont consacré de leur temps et que nous remercions vivement pour leur implication.

J'associe les Sapeurs-pompiers, dont le capitaine du centre de secours principal du Grand Dole, qui a géré le site en lien avec la Préfecture. J'associe enfin les personnels de la Ville et de La Commanderie qui ont assuré les installations des sites, la ligne téléphonique doloise et toute l'administration.

C'est grâce à cette large mobilisation et à l'énergie déployée par chacun, qu'un maximum des personnes éligibles qui le souhaitent, a pu être vacciné dans de bonnes conditions et en avance sur bien d'autres départements. La Ville de Louis Pasteur se devait d'être à la hauteur !

Jean-Baptiste Gagnoux
Maire de Dole

● 15 décembre

Week-end Gourmand du Chat Perché : résultats du jeu concours

3 500 participants ont déposé leur bulletin pour tenter leur chance au jeu concours du Chat Perché lancé à l'automne afin de pallier l'annulation du Week-end Gourmand du Chat Perché. Karine Marchal est l'heureuse lauréate du super lot d'une valeur de 600€ : un week-end au Relais Bernard-Loiseau à Saulieu en Côte-d'Or. Cette Doloise pourra profiter du spa et d'un repas gastronomique en compagnie de la personne de son choix.



● 11 janvier

UNIDOLE : remise des prix du concours de Noël

La remise des plus gros prix du jeu concours lancé par UNIDOLE cet hiver s'est déroulée en présence du président de l'association, Denis Morizot. L'une des deux gagnantes a remporté le vélo à assistance électrique offert par Transport Grand Dole, d'une valeur de 1 500€. La deuxième, quant à elle, a reçu la Hotte du Père Noël. Celle-ci était remplie d'un grand nombre de cadeaux offerts par les commerçants dolois.



● En janvier

Tout pour la musique !

Proposés par l'Orchestre Victor-Hugo Franche-Comté, en partenariat avec la Ville de Dole, des mini-concerts interprétés par les violonistes Isabelle Debever et Olga Hunzinger ont fait le bonheur des occupants des Résidences Autonomie des Paters et du Val d'Amour. Partagées en mode COVID, ces petites capsules de musique classique ont permis aux seniors de se laisser transporter par ces sérénades.



● 21 janvier

Commémoration



Le 21 janvier dernier, marquait les 150 ans de l'attaque de Dole par les Prussiens. Le 21 janvier 1871, grâce à la courageuse résistance des Dolois, la progression prussienne dans son invasion de la France fut retardée. Cette date historique a été commémorée, en comité restreint, par Jean-Baptiste Gagnoux, Maire de Dole,

Jean-Marie Sermier, Député du Jura, Jean-Philippe Lefèvre, conseiller délégué à la culture et Luc Barthelet, délégué départemental du Souvenir Français, qui ont procédé à des dépôts de gerbes à la stèle du Tumulus, ainsi qu'au monument aux morts et au carré prussien du cimetière de Landon, en rendant hommage aux soldats et aux civils dolois morts lors de cet événement.





● **Du 21 au 24 janvier**
Nuits de la lecture

Les Médiathèques du Grand Dole ont participé cette année à la 5^e édition des Nuits de la lecture. Du 21 au 24 janvier, chaque soir à 18h, vous aviez rendez-vous pour profiter virtuellement de ces capsules vidéo ou sonore à découvrir sur le site internet des Médiathèques du Grand Dole.

6

C'est le nombre de kilomètres de voies douces qu'offrira l'aménagement de la Voie Grévy sur Dole.



● **29, 30 et 31 janvier**

Journées virtuelles de l'Habitat : la 40^e !

Vous avez été plusieurs centaines à parcourir le Salon Virtuel des Journées de l'Habitat ! De quoi fêter dignement cette quarantième édition malgré le contexte sanitaire. Avec une soixantaine d'exposants, vous êtes partis à la découverte des savoir-faire des artisans pour vos projets en tout genre. Rendez-vous l'année prochaine pour un salon dans sa formule habituelle.

● **En février**

Remise des prix du concours photos intergénérationnel

Le traditionnel concours photos intergénérationnel a été organisé sous une forme un peu différente. Pour la première fois, ce sont les élèves dolois qui se sont prêtés au jeu, en faisant participer leurs aînés. Ce challenge a su motiver nos jeunes Dolois et la participation au concours s'est amplifiée cette année ! L'idée : une seule photo sélectionnée par classe. La photo gagnante faisait remporter la classe entière. Les prix ont donc été remis dans les écoles, en présence de Patricia Antoine, conseillère municipale en charge des seniors, de Justine Gruet, conseillère municipale en charge des liens intergénérationnels et de Jacqueline Mangin, directrice du CCAS.



● *Prix du jury remis à Thomas Pechin, en CE1 à l'école Sainte-Ursule.*



● *Prix du public décerné à Émilien Senot, en CM2 à l'école de la Bedugue.*



● *Prix coup de cœur remporté par la classe ITEP de l'école Beauregard.*

AMÉNAGEMENTS

LA GARE DE DOLE DÉSORMAIS ACCESSIBLE



Pour rappel, les élus locaux se sont fortement mobilisés pour que le chantier soit intégré dans le Contrat de plan État-Région, ce qui conditionnait l'obtention des subventions et donc la faisabilité du projet. Grâce à cela, les travaux ont bénéficié d'une prise en charge à hauteur de 75 % par l'État et de 25 % par la Région.

Débutés en mars 2019, les travaux de mise en accessibilité de la gare de Dole sont terminés. Cette modernisation tant attendue de la gare va grandement faciliter la vie des usagers de la SNCF.

Ce chantier a permis:

- la mise en place de 3 ascenseurs,
- le rehaussement des quais de 17 cm,
- le remplacement des abris voyageurs des quais 2 et 3,
- la mise en place de 1.7 km de dalles pododactiles,
- la mise aux normes de la signalétique de sécurité sur les quais, de l'éclairage, du souterrain et des escaliers,

- la mise en sécurité des extrémités des quais,
- la création de rampes pour les vélos dans les escaliers.

Avec le rehaussement des quais et l'installation d'ascenseurs, l'accès aux voitures des TER et TGV n'est plus une difficulté pour les personnes à mobilité réduite, les voyageurs avec des poussettes, des vélos ou, bien sûr, des valises.

Des travaux, indispensables pour le confort des quelque 2300 passagers journaliers, réalisés avec SNCF Réseau et la Région, et complétés par la Ville qui a procédé début janvier à la sécurisation de la partie du souterrain lui appartenant.



Point de vue d'élus

Jean-Michel Rebillard

Conseiller municipal en charge de l'accessibilité

"La municipalité s'est vraiment battue pour faire passer ce dossier en haut de la pile, si nous ne l'avions pas fait, rien n'aurait été acté avant 2021.

Cette mise en accessibilité était une demande récurrente depuis l'arrivée des TGV. Elle était nécessaire, et permet ainsi de pérenniser la gare. Ce dossier était vraiment le point noir de l'accessibilité sur Dole."

SCOLARITÉ

Classe à horaires aménagés en arts plastiques : du nouveau pour la rentrée !

Les classes à horaires aménagés permettent à des élèves intéressés par une pratique artistique de bénéficier, en plus de leur enseignement général, d'une formation spécifique (éducation musicale, pratique d'un instrument...). Ainsi, dans notre Ville, le Conservatoire accueille depuis de nombreuses années des élèves en classes à horaires aménagés (CHAM),

en partenariat avec l'école Wilson et le collège de l'Arc.

Dès la rentrée de septembre 2021, c'est le Musée des Beaux-Arts de Dole qui sera partenaire dans la mise en œuvre d'un enseignement artistique renforcé, grâce à l'instauration d'une classe à horaires aménagés pour les arts plastiques à destination des élèves du Collège Mont-Roland.



Voie Grévy : Des travaux en bonne voie



● Enlèvement des rails de l'ancienne voie ferrée.

Lancés en novembre dernier, les travaux métamorphosent, peu à peu, une partie de l'ancienne ligne de chemin de fer Dole-Poligny en voie verte.

Touristes et Jurassiens pourront bientôt l'utiliser pour se déplacer entre Dole et Mont-sous-Vaudrey. Petit point sur l'avancée du chantier.

S'inscrivant dans une politique de transition des mobilités, ce projet est notamment mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole.

Un chantier qui ne déraile pas...

Longue de plus de 18 kilomètres, la voie verte Grévy apparaît sur les vestiges de l'ancienne ligne ferroviaire utilisée par l'ancien président de la République française. Après un lancement du débroussaillage de la voie en fin d'année – qui s'est achevé dernièrement – les rails continuent d'être déposés. Chaque jour, environ 200 mètres de rails et de traverses sont retirés.

Pour faciliter l'utilisation de cette voie verte, des rampes d'accès seront aménagées, comme au niveau du camping du Pasquier. Le véritable

challenge se situera plutôt au niveau des ponts.

Une voie verte confortable et agréable



● La voie douce prend forme devant l'ancienne gare de La Bedugue.

Large d'environ 2,5 mètres, la voie verte sera accessible aux piétons, aux vélos, aux trottinettes, aux poussettes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. Afin de rendre les déplacements agréables, des accotements resteront enherbés et arborés.

Dans cette optique, des espaces sont prévus pour se reposer, tout en



Point de vue d'élue

Isabelle Delaine

Conseillère municipale déléguée en charge des déplacements doux et du Comité Consultatif de Circulation

"Sur le territoire de la Ville de Dole, 6 kilomètres de voies douces permettront à la population de se déplacer en toute sécurité. Cette voie verte sera notamment utile pour les déplacements liés aux loisirs, mais aussi pour les personnes allant au travail."

profitant d'infrastructures de qualité. Ainsi, au départ de la voie verte, avenue du général Eisenhower, un petit parking sera créé avec une table de pique-nique. Plus loin, en face de La Commanderie, un autre espace dédié à la détente et à la convivialité invitera les passants à faire une petite pause.

Très attendue, cette voie verte devrait être inaugurée en septembre 2021.

DOLE : LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE SE POURSUIT !

Pour la quatrième année consécutive les chiffres de l'INSEE confirment la bonne santé de Dole en matière démographique ! Après une décennie de baisse, l'inversion de la courbe démographique se confirme cette année encore avec un gain de 60 habitants par rapport au 1^{er} janvier 2020.

● **Population totale recensée en janvier 2020 :**
24 606 HABITANTS

● **Population totale recensée en janvier 2021 :**
24 666 HABITANTS

Ce regain de vitalité est une vraie satisfaction qu'il faut maintenir à tous les niveaux et qui reflète l'attractivité de notre commune.

DÉMOCRATIE

NOUVEAU MANDAT POUR LES JEUNES ÉLUS DOLOIS



• Première séance plénière du CME le 28 janvier 2021.

C'est reparti pour un nouveau mandat ! En janvier, les 58 nouveaux élus se sont rassemblés à La Commanderie, en présence du Maire Jean-Baptiste Gagnoux, de la Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires, Nathalie Jeannet et de la Conseillère pédagogique de la Circonscription de Dole Nord, Martine Bordron. Les enfants ont donc fait leurs premiers pas en tant qu'élus lors de leur toute première séance plénière.

En octobre dernier, 58 élèves de CM1-CM2 ont été choisis, de manière démocratique, dans 10 écoles doloises pour siéger au Conseil Municipal des Enfants. Les élections ont lieu tous les 2 ans dans les écoles élémentaires de la Ville ainsi que dans les IME, sur la

base de 2 élus, une fille et un garçon, par classe.

C'est lors de cette première assemblée qu'ils ont pris conscience qu'ils seront les représentants de la Ville de Dole. Ils ont également adopté leur règlement intérieur et décidé de la répartition au sein des trois commissions de travail :

- Vie des enfants,
- Environnement,
- Solidarité.

Lors de l'ouverture de la séance, les enfants ont reçu le "kit du conseiller", constitué d'un badge, d'une cocarde, d'un cartable et de la symbolique écharpe tricolore, réalisée par les couturières et couturiers de Coop'Agir.

Maintenant que le CME est installé, les jeunes élus ont deux ans pour élaborer les projets qui leur tiennent à cœur. Les conseillers vont se réunir une fois par mois en dehors des vacances scolaires. Ils travaillent par



Point de vue d'élue

Nathalie Jeannet

Conseillère municipale déléguée en charge des affaires scolaires

"J'adresse toutes mes félicitations aux nouveaux élus du Conseil Municipal des Enfants. Je sais qu'ils auront à cœur de représenter tous les enfants dolois à travers leurs différents projets et ainsi de s'impliquer concrètement dans la vie de notre Ville."

commissions thématiques, élaborent des pistes et choisissent les actions retenues. Ils se réuniront également 2 fois par an en séance plénière sous la présidence du maire, l'occasion pour eux de présenter l'avancement de leurs projets et de voter leur budget.

Les missions principales du CME :

- Apprendre aux enfants ce qu'est la démocratie et leur permettre de trouver leur place de citoyen(ne) en leur donnant la parole,
- Découvrir et comprendre le fonctionnement de la Ville de Dole et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble,
- Servir d'intermédiaire entre le Conseil municipal des adultes et les enfants de leur âge,
- Être à l'écoute des idées et propositions des jeunes citoyens dolois et les représenter,
- Être actrice ou acteur de la vie de la cité en découvrant leurs droits et devoirs et en réalisant des projets utiles au plus grand nombre,
- Recueillir les idées des enfants pour améliorer la vie dans la cité,
- Impliquer les familles dans la vie municipale.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement vous inscrire sur les listes électorales de la Ville. Depuis 2019, il est possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin, et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. Pour voter lors des élections régionales et départementales qui devraient se dérouler les 13 et 20 juin 2021, la clôture des inscriptions est donc fixée au 7 mai.

Cette démarche concerne toutes les personnes qui s'installent dans une commune, suite à un changement de domicile.

Ne sont pas concernés par cette procédure, les jeunes qui viennent

d'atteindre l'âge de 18 ans et qui ont effectué en mairie de Dole leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté à l'âge de 16 ans. Ces derniers sont directement inscrits sur la liste électorale.

Les jeunes recensés dans une autre commune, doivent se faire inscrire sur la liste électorale à leurs 18 ans.

Procédure d'inscription sur la liste électorale

Plusieurs modalités sont possibles pour vous inscrire sur la liste électorale :

- 1) En vous rendant à l'Hôtel de Ville, auprès du service des formalités administratives, muni(e) de votre carte nationale d'identité en cours de validité, ainsi que du justificatif de votre domicile daté de moins de

3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...),

- 2) Sur servicepublic.fr,
- 3) En téléchargeant le formulaire de demande d'inscription CERFA n°12669 01, sur le site internet Dole du Jura dans la rubrique "vos démarches / élections".

Le document complété devra être transmis en mairie, accompagné des photocopies de votre carte nationale d'identité en cours de validité et de votre justificatif de domicile, daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...).

Plus d'infos sur le site : www.doledujura.fr rubrique "vos démarches"

CITOYENNETÉ

Recensement militaire des jeunes de 16 ans



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser à la mairie de son domicile dans le trimestre civil suivant la date d'anniversaire de ses 16 ans.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche peut être effectuée par l'un des parents ou par le représentant légal de l'enfant, mais également par le

jeune. Lors du recensement, la mairie délivre une attestation (**attention, aucun duplicata ne sera délivré ultérieurement**). Cette attestation de recensement sera exigée pour la constitution de divers dossiers administratifs (concours, examens scolaires, permis de conduire...). Dans ce cas, il convient de faire des photocopies de l'attestation originale. Les jeunes ayant effectué ce recensement seront directement inscrits sur la liste électorale de Dole à l'âge de 18 ans.

Pièces à présenter :

Livret de famille ou acte de naissance de l'intéressé(e), carte d'identité et décret de naturalisation, selon le cas.

Pour tout renseignement, s'adresser au bureau de l'Hôtel de Ville ou au 03 84 79 79 79.

En application des mesures sanitaires prises contre la propagation de la Covid-19, les demandes pour les recensements militaires au sein de la mairie se font UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement amène à effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, toute inscription aux examens ou concours sera refusée.

Durant la période transitoire due à la crise sanitaire, les JDC s'effectuent dorénavant en ligne. Une fois le recensement effectué à 16 ans, le jeune devra créer son compte sur www.majdc.fr. Il sera alors convoqué à la JDC à ses 17 ans. Une fois la convocation reçue, il pourra se connecter à son compte et faire sa JDC en ligne !

CONFORTER L'OFFRE DE SOINS

À Dole, les enjeux de santé publique sont au cœur des préoccupations de la municipalité qui se mobilise pour renforcer l'attractivité de la Ville afin de consolider l'offre médicale et attirer de nouveaux praticiens, particulièrement des spécialistes.

Cette dynamique se traduit notamment par le projet de création du Pôle Santé situé cours Clemenceau qui devrait voir le jour à l'horizon 2023 avec l'installation d'une dizaine de professionnels de santé.

La Ville compte deux hôpitaux publics,

dont un spécialisé, et une polyclinique qui assurent une offre de soins complémentaire. Du côté des structures hospitalières doloises, l'arrivée de nouveaux praticiens et l'installation d'équipements très attendus favorisent une meilleure prise en charge des patients et leur accompagnement tout au long du parcours de soin. Pour l'avenir, il faudra assurer la pérennité de la chirurgie pour les urgences courantes et la permanence des soins au sein de l'hôpital Pasteur.

Pôle santé

Offrir une prise en charge pluridisciplinaire



© Roux Architecture

● Bien situé et accessible y compris aux PMR, le futur Pôle santé sera construit, cours Clemenceau.

Ce projet phare illustre la dynamique impulsée par la municipalité en matière de santé qui souhaite attirer de nouveaux praticiens à Dole, faciliter leur installation et décloisonner l'activité des professionnels de santé.

Ces derniers pourront ainsi créer un véritable projet de santé global où la médecine d'équipe garantira les échanges entre médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues, dermatologues, diabétologues, ostéopathes... permettant un projet de soins cohérent.

La construction de ces espaces, réalisés et

financés par SEDIA, société d'économie mixte, répond à une demande constante de locaux de la part de praticiens qui cherchent à s'installer sur Dole. Bien situé, parfaitement accessible, peu énergivore et offrant des espaces modulables pour garantir un maximum de flexibilité aux praticiens, ce lieu sera un outil au service de la santé moderne.

Le permis de construire a été déposé en février dernier pour une ouverture prévue en 2023. Ce Pôle santé prendra place cours Clemenceau, sur une surface totale de 2 800 m², complété par des espaces tertiaires.



Point de vue de
Justine Gruet
Adjointe au Maire
en charge de la Santé

"L'arrivée des nouveaux praticiens est un plus pour notre bassin de vie.

La diversification de l'offre de soins sur notre territoire est un véritable atout que nous souhaitons conserver et amplifier. Pour cela, nous devons renforcer notre attractivité, en facilitant l'installation de nouveaux praticiens à court, moyen et long terme à Dole. C'est d'ailleurs la finalité de la construction du Pôle Santé.

Au niveau de l'hôpital, nous souhaitons que le nouveau projet de blocs opératoires intègre la chirurgie d'urgence et la permanence des soins, cela fait partie des leviers d'attractivité pour que les médecins de Minjoz viennent opérer à Dole.

Les enjeux de santé nécessitent aussi de travailler sur l'offre de soins sur le secteur des Mesnils-Pasteur, pour évaluer les enjeux et les besoins.

Enfin, nous avons le souhait de renforcer notre soutien aux associations de santé qui sont très importantes et très actives dans le suivi et l'accompagnement des patients et des aidants, afin de mieux les faire connaître auprès des bénéficiaires."

CENTRE HOSPITALIER LOUIS-PASTEUR: DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS À LA POINTE



Le Centre Hospitalier Louis-Pasteur se modernise petit à petit en s'équipant d'outils qui permettent une prise en charge de qualité.

Une nouvelle IRM

"Depuis juillet 2020, l'installation de la nouvelle Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) s'est accompagnée d'un plus grand confort pour les patients et d'une plus grande qualité d'image grâce à l'intelligence artificielle" détaille Gilles Chaffange, le directeur de l'établissement. *"C'est l'un des premiers équipements en Europe à bénéficier de cette technologie innovante."*



Un très attendu mammographe

En novembre 2020, l'établissement s'est doté d'un mammographe, équipement particulièrement attendu à l'hôpital de Dole, qui permet une meilleure prise en charge, plus précoce et complète, des cancers du sein.



Autre nouveauté

L'ouverture d'une unité de Soins de Suite et de Réadaptation cardiologiques permettant une rééducation à l'effort, sur place, pour les patients pris en charge pour des affectations cardio-vasculaires.

En novembre 2020, de nouveaux praticiens ont rejoint les équipes de l'hôpital dans le cadre des temps partagés avec le Centre Hospitalier Universitaire Minjoz :
2 rhumatologues ;
1 ophtalmologue,
2 gastro-entérologues,
1 gynécologue et 1 gériatre,...

Focus Covid

Depuis mars 2020, l'hôpital s'est organisé pour prendre en charge les patients Covid avec la mise en place d'une filière dédiée complète qui a induit des déprogrammations importantes, notamment en chirurgie. Depuis janvier 2021, il s'est organisé pour vacciner les professionnels et les patients les plus fragiles.

Des projets :

- Construction de 3 blocs opératoires,
- Démarrage d'une activité de laser endo veineux pour le traitement des varices,
- Installation d'un module de coelioscopie 3D,
- Installation d'un spectromètre de masse.

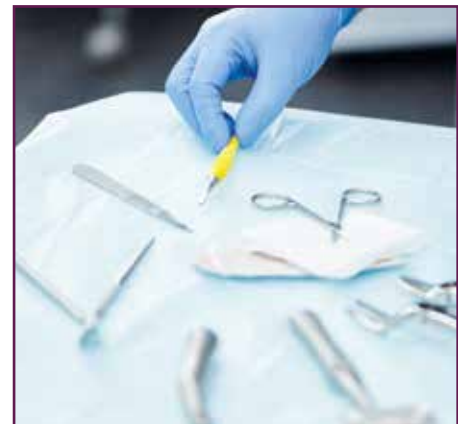
Accord de coopération chirurgicale

En décembre 2018, un accord de coopération a été mis en place entre l'hôpital de Dole et le Centre Hospitalier Universitaire Minjoz de Besançon afin de développer une offre de chirurgie de proximité adaptée aux besoins de la population du territoire dolois et d'organiser une offre de chirurgie de qualité, sécurisée et performante.

À noter que depuis 2019, de nouvelles consultations pré-opératoires sont assurées à Dole par des chirurgiens et anesthésistes bisontins.

Des disciplines en temps partagés avec Besançon :

Diabétologie, néphrologie, pneumologie, oncologie, cardiologie, neurologie, ophtalmologie, gériatrie, chirurgie viscérale et orthopédique, gastroentérologie, pédiatrie et gynécologie.



• La maison médicale de garde se situe à côté des urgences.

Maison médicale de garde : bilan positif

À proximité du service des urgences, la Maison médicale de garde est depuis septembre 2020 le lieu unique dédié aux gardes médicales de la Ville qui sont assurées par des médecins libéraux. Elles sont organisées selon les horaires suivants : du lundi au vendredi, de 20h à minuit, chaque samedi, de midi à minuit, et chaque dimanche de 8h à minuit.

Après 6 mois de fonctionnement, le bilan est positif pour le Dr El Ouazzani, médecin référent de la Maison médicale de garde.

“On a d'excellents résultats” commente-t-il. “Cette organisation satisfait les patients, nos médecins généralistes et nos collègues urgentistes.”

POLYCLINIQUE DU PARC : UNE OFFRE DE SOIN DE QUALITÉ

Cet établissement qui fêtera cette année ses 30 ans compte à l'heure actuelle 33 médecins en contrat d'exercice libéral et emploie 90 salariés.

“Notre cœur de métier, c'est la chirurgie”, expose Samuel Vilcot, le directeur de la polyclinique, “avec une moyenne annuelle de 5 000 interventions chirurgicales, dont 70 % de



• Entrée principale de la Polyclinique du Parc.



• Chirurgien opérant un patient atteint de la cataracte.

séjours en hospitalisation ambulatoire et 30 % en hospitalisation complète.”

Urologie, orthopédie, ORL, ophtalmologie, dermatologie, chirurgie vasculaire, stomatologie, pneumologie, cardiologie et gastro-entérologie, les spécialités sont multiples. Depuis le mois de janvier dernier, la chirurgie

digestive est à ajouter à cette liste, avec l'arrivée de deux chirurgiens spécialisés dans les pathologies digestives (vésicule biliaire, estomac, œsophage, colorectal, foie-pancréas, proctologie), la chirurgie endocrinienne et les pathologies de la paroi abdominale (hernies, éventrations).

CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ SAINT-YLIE: DES PROJETS POUR L'AVENIR



• Entrée principale de l'imposant complexe de soins psychiatriques.

C'est un établissement public de santé mentale qui s'adresse à l'ensemble de la population du département du Jura, soit près de 260 000 habitants.

Il assure des prises en charge psychiatriques diversifiées : unités d'urgences, services d'hospitalisation complète, places d'hospitalisation de jour, Centres Médico-Psychologiques, Centres d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel, pour enfants, adolescents, adultes et personnes âgées présentant des troubles psychiques.

La capacité d'accueil des services de psychiatrie du CHS est de 456 lits et places répartis sur tout le territoire jurassien.

Le CHS Saint-Ylie Jura offre également des structures d'hébergement médico-sociales pour personnes

âgées (135 lits) et un foyer de vie pour adultes déficitaires (20 places).

Le CHS emploie environ 1140 personnes, plus de 40 médecins, ce qui en fait le premier employeur public sur le secteur dolois. "Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) a adhéré au Groupement Hospitalier de Territoire Centre Franche-Comté dont l'établissement support est le CHU de Besançon" explique Ghislain Durand, Directeur délégué de l'établissement. Le but ? Fluidifier le parcours des patients et mutualiser les moyens (politique d'achat, formation, système d'information).

Le projet territorial d'établissement 2018-2022 est particulièrement dense et reflète le large spectre d'actions inhérentes à cet établissement spécialisé avec, par exemple :

- La mise en place d'une Maison des adolescents.

- La réorganisation des différents pôles, avec notamment en psy adulte, un pôle centré sur la réadaptation et l'autonomisation.

- La mise en place d'une unité d'hospitalisation en addictologie qui s'accompagne de la création de 14 postes d'infirmiers et le recrutement de médecins addictologues.

- La prévention du risque suicidaire fait également partie de l'arsenal du CHS avec le dispositif Vigilant's qui va se déployer sur la Franche-Comté.

- Un autre axe de travail sur Dole sera l'optimisation de la prise en charge des patients au niveau de l'urgence psychiatrique. À noter qu'un service d'accueil et d'urgence psychiatriques doté de 4 lits est déjà existant au niveau du CH Pasteur.

- Le CHS réfléchit également à la création d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes et à la mise en place d'une pharmacie à usage intérieur qui serait commune avec l'hôpital Louis-Pasteur dans le pôle médicoteknique.



• Les plannings de suivi sont établis longtemps à l'avance.

Le point sur la vaccination

Tout au long de la campagne de vaccination, les différents acteurs du territoire ont su se mobiliser.

Dès le 7 janvier 2021, la Ville de Dole a mis à disposition le manège de Brack, la logistique et les personnels administratifs nécessaires pour assurer la vaccination des

professionnels du secteur médical, médico-social et les sapeurs-pompiers. Le 18 janvier, le dispositif, déplacé à La Commanderie, a pris une nouvelle envergure pour permettre la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans.

Soulignons l'implication de l'équipe médicale mobilisée 6 jours



- Des agents publics territoriaux ont été mis à disposition pour assurer l'accueil et le suivi administratif des vaccinations.



- Les vaccinations ont été pratiquées dans le plus strict respect des gestes barrières et protocoles sanitaires.

sur 7, composée de médecins et d'infirmières, parfois à la retraite, qui ont permis la vaccination de 240 personnes par jour.

Au cœur de ce dispositif, la Ville de Dole a créé, parallèlement à la plateforme départementale, une ligne téléphonique locale gérée par les agents municipaux pour faciliter la prise de rendez-vous. Rappelons que l'inscription à la vaccination n'était pas liée à un critère géographique, l'Agence Régionale de Santé n'ayant pas opté pour une sectorisation des vaccinations.



LE MOT DU MAIRE

Jean-Baptiste Gagnoux

“Aujourd’hui, on compte 4 à 5 chirurgiens sur l’hôpital. Certains approchent de la retraite et cette démographie médicale pose des problèmes de ressources humaines et d’attractivité.

Si, partout en France, la chirurgie publique est en difficulté dans les hôpitaux des villes moyennes, Dole ne faisant pas exception, nous travaillons en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire Minjot de Besançon.

Dans ce cadre, il y a notamment le projet de rénovation des blocs opératoires prévoyant 3 nouveaux blocs ambulatoires de chirurgie programmée.

Or, pour que ce projet soit un bon projet d’avenir, il est primordial et nécessaire qu’il englobe la chirurgie d’urgence.

C’est la raison pour laquelle j’ai demandé par courrier au directeur général de l’Agence Régionale de Santé de repousser le choix du constructeur de ces blocs chirurgicaux, afin d’être certain que le projet soit cohérent avec ce besoin de chirurgie d’urgence qui va conditionner l’attractivité de notre Centre hospitalier. Il faut donc avant toute chose que les deux Commissions médicales d’établissement de Dole et Besançon travaillent conjointement pour bâtir un projet médical.

En tant que Président du Conseil de Surveillance de l’hôpital, je veux m’assurer de la pertinence des projets pour le bassin de vie, afin que notre hôpital soit en capacité de prendre en charge la chirurgie d’urgence et la continuité des soins pour une meilleure prise en charge de notre population.”

CHANTIERS ÉCO-CITOYENS

TOUJOURS AUSSI ENGAGÉS



• Le Parc de Scey est passé sous les mains expertes des bénévoles en 2020.

Participer à l'entretien de notre Ville compte énormément pour ces bénévoles prêts à faire d'un lieu en friche un coin de paradis. Chaque année, ils se réunissent pour nous permettre de (re)découvrir les endroits où il fait bon flâner.

Depuis 2017, sous l'impulsion de Catherine Nonnotte-Bouton, conseillère en charge des espaces verts, et de Jean Bordat, alors

conseiller municipal, des chantiers éco-citoyens ont été mis en place. Objectifs : entretenir et remettre en valeur des sites dolois.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie de la Ville, qui inclut d'autres projets tels que les chantiers de remise en état du petit patrimoine de la ville lié à l'eau comme les fontaines.

Chaque année, les missions ne manquent pas pour la dizaine de bénévoles impliquée dans l'entretien des espaces publics dolois.

Au cours de la saison dernière, les Dolois ont repris leur serfouette pour mener à bien de nouvelles bonnes actions, et les chantiers de revalorisation du patrimoine environnemental ont repris au Parc de Scey. Ils ont également œuvré pour entretenir d'autres espaces clés de notre Ville tels que la fontaine de Saint-Ylie. Grâce à leur volonté et à leur mobilisation, le site a été nettoyé, offrant ainsi un cadre plus agréable dont chacun peut admirer la beauté. Ces chantiers conjuguent éco-citoyenneté et valorisation de notre patrimoine historique ! Ce double intérêt a séduit de nombreux Dolois qui contribuent désormais activement à la préservation de nos lavoirs et fontaines.



LABEL ÉCO RÉSEAU

Le réseau de chaleur de la Ville de Dole fait partie des lauréats du label éco réseau de l'année 2020 !



Point de vue de
Maryline Mirat

Adjointe au Maire, chargée de la transition écologique

"Je me réjouis de cette distinction obtenue pour la seconde année consécutive. Ce label éco-réseau reflète le fruit d'un travail étroit entre le délégataire et la collectivité qui garantit aux Dolois un réseau de chaleur urbain vertueux autant environnementalement qu'économiquement."

Le label éco réseau de chaleur, lancé par AMORCE (association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleur, gestion locale de l'énergie) est une distinction qui vise à mieux communiquer sur les atouts des réseaux de chaleur auprès du grand public, des aménageurs, des promoteurs, des abonnés et des pouvoirs publics. Pour la 8^e année consécutive, AMORCE a récompensé plusieurs collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Cette distinction se base sur plusieurs critères qui attestent des qualités des réseaux de chaleur :

• *environnemental, il faut que la majorité des énergies soit*

renouvelable et de récupération, économique, la facture globale pour l'utilisateur doit être inférieure à la solution de référence,

• *social, le réseau de Dole alimente des logements sociaux.*

Le réseau de chaleur dolois dispose d'une chaufferie en capacité d'alimenter 4 400 logements dans le quartier ainsi que des bâtiments de la partie ouest de la ville. Les tubes d'eau chaude alimentant ces bâtiments mesurent 13 km de long.

Cela a évité l'émission de 11 500 tonnes de CO2 en 2019, soit l'équivalent de 75 600 000 km d'une voiture thermique.



Inscriptions scolaires : démarches en ligne

En période de pandémie, les inscriptions scolaires se font obligatoirement en ligne.

• Si vous êtes résidents dolois et que vous souhaitez inscrire votre enfant pour la première fois à la rentrée 2021 dans une école publique de Dole, vous devez procéder à l'inscription en ligne via le site :

<https://www.espace-citoyens.net/GRAND-DOLE/espace-citoyens/>

En revanche, si l'un de vos enfants a déjà été inscrit dans une école doloise / dans un accueil de loisir du Grand Dole / dans une crèche doloise, vous avez reçu votre clé Enfance par mail. Lors de votre première connexion, cette clé vous permettra d'accéder directement à votre Espace Famille personnel.

• Si vous ne résidez pas à Dole mais souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique de Dole, vous pouvez télécharger le dossier de demande d'inscription sur le site :

www.doledujura.fr rubrique "éducation, petite enfance"

Vous devez faire la même démarche pour une demande dérogatoire si vous êtes résident dolois et que vous

désirez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur.

• Si vous êtes résident dolois mais désirez inscrire votre enfant dans une commune extérieure, prenez contact avec la mairie de la commune dès que possible.

À savoir :

Toutes les démarches et tous les dossiers doivent être réalisés avant le vendredi 30 avril 2021.

Pour votre information, les familles ne pouvant pas inscrire leurs enfants via le site espace-citoyen ou qui ne peuvent pas télécharger de dossiers pour les demandes de dérogations scolaires ne seront pas pénalisées.

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser par mail à affaires.scolaires@dole.org ou par téléphone au 03 63 36 72 19.

Plus d'infos : sur le site internet www.doledujura.fr rubrique "éducation, petite enfance".



CITOYENNETÉ

Pièces d'identité Prise de rendez-vous en ligne

Depuis le 15 mars, un nouveau service en ligne est mis en place afin de prendre rendez-vous 7j/7, 24h/24.

Le service Citoyenneté délivre chaque année plus de 6 000 titres d'identité (CNI, passeports), ce qui représente 20 à 30 personnes accueillies par jour. Aussi, pour déposer une demande ou retirer un titre, il est nécessaire de prendre rendez-vous. Afin de faciliter cette démarche en dehors des heures

d'ouverture de la mairie, vous pouvez désormais réserver votre créneau via notre site internet (www.doledujura.fr/carte-et-passeport/), en quelques clics. Ce nouveau service gratuit et accessible sur tous supports (smartphone, tablette, ordinateur) vous permettra d'être alerté par SMS et/ou par mail 48 heures avant votre rendez-vous.

VIVRE ENSEMBLE

RÈGLES DE BON VOISINAGE ET GESTES ÉCO-CITOYENS

Afin que notre Ville bénéficie d'un cadre de vie agréable et que chaque habitant profite d'un quotidien paisible, des règles de bon voisinage et des gestes éco-citoyens existent. De bons comportements et des gestes simples permettent d'améliorer notre environnement et notre bien-être.

Le bien vivre est l'affaire de tous, voici un rappel de quelques règles en la matière.



Le compostage :

Le SITCOM de la zone de Dole souhaite développer le compostage au pied des immeubles afin de réduire les déchets du bac gris de chaque habitant.

Une bonne gestion du compost commence par le mélange des déchets : 2/3 de déchets humides (fruits, légumes, épluchures, reste de repas...) et 1/3 de déchets secs (herbes séchées, feuilles mortes, broyats de bois...) afin d'éviter le pourrissement et les mauvaises odeurs.

+ d'infos : www.sictomdole.fr

Brûlage des végétaux et bennes à déchets verts :

Dans le Jura, le brûlage des déchets verts à l'air libre ou via un incinérateur de jardin est interdit par un arrêté préfectoral de 2017.

Les contrevenants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Les déchets verts peuvent être de l'herbe après tonte de pelouse, des résidus d'élagage, de débroussaillage ou de taille de haies et d'arbustes.

Après la réalisation de vos travaux extérieurs, les déchets verts sont donc à déposer uniquement dans les bennes réservées à l'apport de déchets verts.

Ces déchets sont à déposer sans sac plastique, sans cailloux et sans autres déchets afin d'éviter un tri manuel des agents du SITCOM. L'aménagement des bennes à déchets verts rue Laumier et rue Panneaux sera réalisé au printemps.

+ d'infos : www.service-public.fr

+ d'infos : www.sictomdole.fr



Taille des haies :

Puisque la plupart des oiseaux de jardin nichent et se reproduisent de mars à août, il est donc interdit de tailler et de réduire ses arbres et haies du 1^{er} avril au 31 juillet d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales.

Nuisances sonores :



D'après l'arrêté municipal du 10 août 1992 portant sur la réglementation des bruits de voisinage, les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nourriture et rongeurs :

Les rats se sentent parfois chez nous comme chez eux. Voici quelques signes de leur présence :

- bruits de grattements,
- présence d'excréments,
- présence d'une odeur de musque ou d'ammoniaque...

Pour ne pas les attirer, évitez de laisser des déchets notamment alimentaires en extérieur comme la viande, les

graines, les fruits, le fromage, le pain, la nourriture pour chats...
Un compost bien géré n'attirera pas les rats !

+ d'infos : www.info-rongeurs.fr



Utilisation de la trottinette électrique en ville :

Ce moyen de déplacement pratique et écologique n'est pas sans danger, ni réglementation. De nouvelles directives ont été instaurées depuis juillet 2020.

Ainsi, son usage est limité à une seule personne, âgée de plus de 12 ans.

La vitesse maximale autorisée est de 25 km/h. Il est interdit de rouler sur les trottoirs mais il est possible d'emprunter les pistes cyclables, les chaussées limitées à 50 km/h maximum ainsi que les aires piétonnes



à condition de circuler lentement. Les trottinettes doivent disposer d'avertisseurs sonores, de feux avant et arrière. Les règles du code de la route sont les mêmes que pour tout autre véhicule. L'éventail des sanctions est d'ailleurs assez large : compter 35€ d'amende si l'on porte un casque audio, si l'on transporte un passager, ou si l'on roule sur un

trottoir, 135€ si l'on ne se dote pas d'un vêtement rétro réfléchissant ou d'un casque quand on circule hors agglomération et jusqu'à 1500€ si l'on roule au-delà de 25 km/h.

Leur propriétaire a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au risque de s'exposer à une amende maximale de 3750€.

+ d'infos : www.service-public.fr

Savez-vous trier chez vous ?

DANS CE CONTENEUR :
TOUS LES DÉCHETS à trier en VRAC vides et égouttés

NOUVEAU LE TRI SIMPLE

NOUVEAU TRI

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES

UNIQUEMENT EN POINT TRI EN 10 POINTS

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

BOUTEILLES, BOCAUX, FLACONS EN VERRE

BRICKS ALIMENTAIRES (avec leurs bouchons vides dévissés)

CARTONS, CARTONNETTES

AÉROSOLES, CANNETTES, BOTES DE CONSERVE EN ALUMINIUM ET EN ACIER

BOUTEILLES, FLACONS (avec leurs bouchons vides dévissés) SACS ET FILMS PLASTIQUES

DANS CE CONTENEUR :
DÉCHETS ménagers en SAC

TRIONS

À JETER

RESTES DE VIANDE ET POISSON

COUCHES, CULOTTES, LINGETTES, MOUCHOIRS

AMPouLES À FILAMENT, VITRES, VERRIÈRE CRASSÉES (en petite quantité)

DÉCHETS D'HYGIÈNE (soifon, pansement...)

POUSSIÈRE

À COMPOSTER

ÉPLUCHURES ET RESTE DE FRUITS ET LÉGUMES, COQUILLES D'OEUF, CAFÉ, THÉ

À RECYCLER

TOUS LES TEXTILES (en bon état ou usagés dans les magasins de textile ou de vêtements)

Tél. : 03 84 82 56 19
www.slctomdole.fr



CULTURE

Y'A PLUS DE SAISON... MAIS À DOLE, ON S'ADAPTE !

Comment réinventer la présence des arts et de la culture dans le contexte actuel qui impose la fermeture des lieux de diffusion, mettant un coup d'arrêt aux saisons culturelles ? La réponse se trouve dans l'opération "Y'a plus de saison" initiée par Jean-Philippe Lefèvre, Conseiller municipal en charge des politiques culturelles en partenariat avec les acteurs culturels locaux : Scènes du Jura, MJC, Médiathèque, Musée des Beaux-Arts, Conservatoire départemental de musique et de danse...

Le leitmotiv de cette opération : présenter les arts et la culture hors les murs, avec pour objectif de favoriser la rencontre artistique et culturelle de façon éphémère pour ne créer aucun rassemblement. La culture et l'art, autant que possible !

Le dispositif s'articule autour de 3 volets :

• Habiller la Ville

Ce volet regroupe un panel d'actions visant à vous faire rencontrer l'art à chaque coin de rue. Avec notamment des expositions de photographies et d'œuvres dans les rues et les commerces, une exposition sur l'histoire du quartier Barberousse, de grandes affiches évoquant de grands événements culturels...



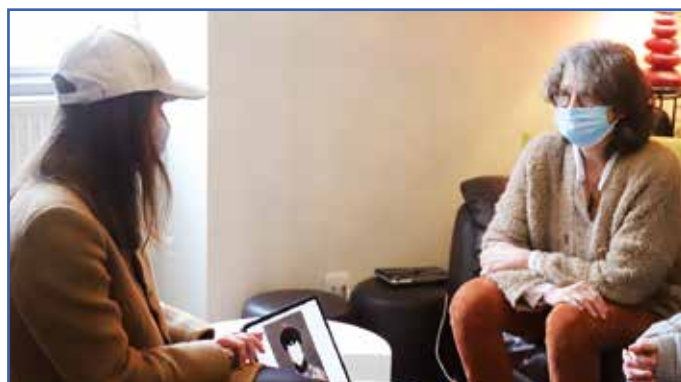
• Capsules artistiques

Des échantillons d'art et de culture débarquent promptement en ville tels que des artistes en déambulation, des conteurs de lectures théâtralisées, des massages sonores....



• Brigades d'intervention culturelle

Des brigades d'intervention viennent à vous pour partager de la musique, de la poésie, du chant ou des œuvres d'art. Vous pouvez bénéficier de ces bulles de détente gratuites en prenant rendez-vous avec l'intervenant de votre choix qui se rendra à votre domicile pour vous présenter sa prestation.



Plus d'infos sur le site www.doledujura.fr ou au 03 84 69 07 51.

ÉVÈNEMENT

Louis Pasteur : le bicentenaire se prépare

Le savant qui fait la fierté du Jura, sera mis à l'honneur à l'occasion du bicentenaire de sa naissance tout au long de l'année 2022. La Ville de Dole prépare d'ores et déjà tout un programme de célébrations et d'animations pour mettre en lumière la vie et le travail de Louis Pasteur, le plus illustre des Jurassiens.

L'année 2022 sera l'année "Pasteur". La Ville de Dole, en collaboration avec un certain nombre d'acteurs tels que l'association des Amis de Pasteur, l'Établissement public de coopération culturelle Terre de Louis Pasteur, l'Université Bourgogne-Franche-Comté, le Rectorat, l'Académie des Sciences, s'attelle dès à présent à l'organisation de cet événement et de nombreux projets sont en cours de réflexion. La Ville de Dole désire marquer le coup, afin que tout à chacun puisse marcher dans les pas



• La statue de Louis Pasteur installée sur le Cours Saint-Mauris.

du grand scientifique, connaître son histoire et lui rendre hommage à travers des activités diverses.

Le parallèle entre l'époque de Louis Pasteur et la nôtre sera l'idée majeure de cette action car nous vivons actuellement une parenthèse de notre histoire qui marque l'importance de l'avancée scientifique et de la vaccination.

Un héritage mondial

Après la découverte des micro-organismes, Pasteur commence à

chercher un remède aux épidémies en 1877. Son idée : isoler les micro-organismes, les affaiblir en laboratoire, puis les insérer dans le corps des malades. En 1885, un enfant attrape la rage. Pasteur teste donc sa méthode sur lui, cela fonctionne. **Le vaccin est né !** Pasteur imagine alors un laboratoire pour développer la vaccination dans le monde entier. Le 14 novembre 1888, l'Institut Pasteur ouvre ses portes. Il le dirigera jusqu'à sa mort en 1895.



• Vue de la maison natale de Louis Pasteur située au 43, Rue Pasteur.

RADIO

Fréquence Plus : la radio interactive !

Votre radio régionale préférée est interactive ! Fréquence Plus, proche de vous et à votre écoute, vous invite à faire connaître votre avis, car pour l'équipe, celui-ci est primordial. La radio tient à vous proposer des programmes variés afin de répondre au mieux à toutes vos envies. Vous avez en effet la possibilité de proposer à Fréquence Plus vos artistes et morceaux favoris. Pour cela rien de plus simple, rendez-vous sur :
- le site internet frequenceplus.radio dans la rubrique "demander un titre"
- les réseaux sociaux Fréquence Plus en envoyant un message en privé.

Les morceaux sont alors diffusés à l'antenne en fonction de leur succès dans vos demandes !

De plus, du lundi au vendredi, à 17 h et 18 h, retrouvez "la Playlist des auditeurs", animée par TotM ! À chacun de ces rendez-vous, 6 tubes vous sont proposés, il ne vous reste plus qu'à voter pour votre morceau préféré, TotM vous fait découvrir quelques minutes plus tard le résultat de vos votes !

Fréquence Plus se veut toujours plus proche de vous : chacun d'entre vous fait partie de l'équipe ! La proximité est au cœur de l'identité de votre radio doloise.

Le + : découvrez l'application Fréquence Plus sur smartphone et tablette pour emmener votre radio partout avec vous !



• TotM Animateur, Chloé Community manager et Vivian Responsable des programmes.



+ Fréquence Plus à Dole : 92.6 FM

MÉMOIRE COLLECTIVE

ARCHIVES MUN DES TRÉSORS DAVANTAGE ACCESSIBLES

Gardiennes de l'histoire de Dole depuis le XIII^e siècle, les Archives municipales témoignent de l'évolution de notre ville au cours du temps. Notre équipe a mené l'enquête.

Un kilomètre de ressources historiques

Les Archives municipales de Dole ont déménagé plusieurs fois au cours des siècles avant de trouver une place au côté de la médiathèque de l'Hôtel-Dieu depuis 2000.

Entre les rayonnages, les archivistes ne raisonnent pas en termes de pièces ou en nombre d'ouvrages, mais en mètres linéaires. À Dole, un kilomètre de documents est ainsi conservé.



• Rayonnage d'archives.

Ces archives ne sont pas conçues à l'origine pour servir l'histoire. Elles sont l'ensemble des documents produits



• Acte de naissance de Louis Pasteur.

dans le cadre d'une activité, à savoir l'administration de la Ville depuis le Moyen Âge. C'est pourquoi les Archives municipales conservent une variété de documents : délibérations, registres d'état civil, permis de construire, journaux... C'est notamment ce que souligne Sylviane Sauge, directrice des Archives municipales de Dole : "La plupart du temps, les documents émanent des administrations mais il peut arriver parfois que des particuliers ou associations fassent des dons, comme c'est le cas avec les sachets d'emballage de l'ancienne épicerie doloise Léculier ou les archives de la Société des Amis de Pasteur". Le service des archives a pour vocation de collecter, de conserver, de classer, de communiquer et de valoriser les documents.

Quelques trésors

Parmi les documents gardés précieusement dans les coursives du service, on peut trouver la charte de franchises de la Ville de Dole datant de 1274. Les documents les plus consultés sont les registres paroissiaux, le plus ancien remonte à 1575, et ceux de l'état civil jusqu'en 1916. La suite de ces registres est conservée à la mairie. Par exemple, le service détient l'acte de naissance de Louis Pasteur né le 27 décembre 1822 à 2h du matin.



• Exemple d'un sceau de Charles Quint authentifiant des documents.

Un service pour les historiens 2.0

Les Archives municipales de Dole se veulent tournées vers l'avenir. Depuis des années, certains documents sont disponibles en ligne. La numérisation des archives a permis de rendre plus accessible la consultation des ressources du service via le portail patrimoine-archives.grand-dole.fr.

MUNICIPALES :



• Consultation du portail Patrimoine et archives.

Le défi dans les années à venir sera de poursuivre la numérisation des documents, bien que certains soient d'ores et déjà disponibles sur le portail de la médiathèque. Pour valoriser ces documents, les agents des Archives municipales participent régulièrement à des expositions thématiques comme



• Réserve des Archives municipales.

celle qui aura lieu cet été sur Dole au XVIII^e siècle.

Pour l'archiviste Maxime Ferroli "l'une des missions de notre profession est précisément de communiquer et de partager ces découvertes en leur apportant une certaine plus-value". Le portail patrimoine-archives.grand-dole.fr est le fruit du travail du département patrimoines écrits situé au sein de

la médiathèque d'agglomération du Grand Dole. Il a pour objectif de valoriser les collections patrimoniales souvent complémentaires des deux services que sont la médiathèque du Grand Dole et les Archives municipales de Dole. Il permet d'interroger et de consulter simultanément ces deux ensembles, parfois même de visualiser directement le document signalé lorsqu'il a été numérisé. Signalements et numérisations s'accroissent chaque année.



• Jean-Philippe Lefèvre et Maxime Ferroli explorent les rayonnages.

CÔTÉ PRATIQUE

La consultation des documents originaux de la médiathèque et des Archives municipales s'effectue après inscription sur place, sous conditions et règlement intérieur de la médiathèque, dans la même salle du patrimoine, au 1^{er} étage, à l'Hôtel-Dieu.

Horaires du département des patrimoines écrits :

- **mercredi et samedi :** de 14 h à 18 h, uniquement sur rendez-vous.



Point de vue d'élus

Jean-Philippe Lefèvre

Conseiller municipal délégué en charge des politiques culturelles

"Mon ambition pour ce mandat est d'adapter le service des archives aux usages numériques pratiqués dans les universités. D'autre part, je veux inciter toute une nouvelle génération d'étudiants des facs d'histoire de Dijon, de Besançon, voire également de Lorraine, à investir le champ historique dolois et enfin par la création d'une revue digitale de fournir un média de diffusion adapté à notre temps. Évidemment je n'oublie pas qu'il convient de faire partager à la population doloise son histoire, les trésors renfermés dans l'Hôtel-Dieu.

Il y a bien longtemps que les archives sont dépoussiérées, il faut désormais ouvrir davantage les fenêtres."

ASSOCIATION

NOUVEAU BASSIN NOUVELLE AMBITION



Les licenciés du Dole WaterPolo sont impatients de découvrir le nouvel Espace Talagrand qui permettra au club de reprendre les entraînements et lancer leur projet de renouveau du Waterpolo dolois. En attendant l'ouverture du nouvel équipement, le club en a profité pour se redéfinir.

Comment définiriez-vous l'esprit du club ?

"La famille... Nous souhaitons plus que jamais retrouver des valeurs d'entraide, de soutien, d'implication et de partage. Notre souhait est que chacun, à partir de 3 ans, puisse trouver SA place au sein de notre club et pas seulement jusqu'à la pratique sportive en championnat, mais aussi en fin de carrière sportive pour le plaisir du partage, de la continuité, de la transmission... Notre sport est dur, mais c'est un sport PLAISIR !"

► INTERVIEW DE

DAMIEN ROBERT

Président du Dole WaterPolo

Comment s'est adapté le club à la fermeture de la piscine Barberousse ?

"Nous avons fait le choix de mettre le club en veille, car sans la possibilité de pouvoir proposer une activité de renouvellement à des jeunes et de proposer des matchs, cela nous paraissait compliqué de maintenir notre association en place. Nous avons profité de cette mise en sourdine pour repenser notre club selon nos valeurs et nos fondamentaux pour relancer notre sport en l'ouvrant au plus grand nombre."

Le club compte-t-il des joueurs qui se démarquent ?

"Non, pour nous c'est l'ÉQUIPE avant tout. Toutefois, il est à noter que le club a vu éclore de grands joueurs, certains parvenant même à intégrer l'équipe de France. Compte tenu en plus de ces 2 dernières années, notre objectif est de reconstruire autour d'un projet structurant et ambitieux, mais la starification ne fait pas partie de nos valeurs."

Le waterpolo, toute une histoire à Dole !

À Dole cette discipline plaît très tôt. Dès le début du XX^e siècle, les Dolois la pratiquent dans le canal.

L'école du waterpolo doloise a vu éclore de jeunes générations de poloïstes. Ainsi, les équipes cadettes puis juniors réussirent à se qualifier en phase finale du championnat de France de leur catégorie et s'inscrivant alors parmi les meilleures équipes.

Après quelques années de veille, c'est en 2013 que des passionnés décidèrent de relancer cette discipline dans le bassin dolois et créèrent le Dole Waterpolo.

Le club évolua en championnat de France N3 puis en championnat régional Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les Simon, le waterpolo est une pratique familiale. Les deux fils, Nicolas et Thibaut sont partis exercer ce sport à haut niveau après avoir fait leurs débuts à Dole. Thibaut intégrant l'équipe de France qui participa aux Jeux Olympiques de Rio en 2016. Le père, Marc, a été entraîneur du club dolois. Bernard et Henri, respectivement l'oncle et le grand-père, ont également pratiqué ce sport.

Jean-Marie Sermier veut rapprocher les producteurs et les consommateurs



• Jean-Marie Sermier et Nathalie Jeannet à la cuisine centrale aux côtés de Virginie Porta-Joly, la directrice.

Le Pays Dolois - Pays de Louis Pasteur travaille à l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Son objectif est de favoriser la consommation de proximité et de qualité.

La loi d'avenir pour l'agriculture encourage depuis 2014 les collectivités locales à élaborer des projets alimentaires de territoire. Concrètement, il s'agit d'encourager une alimentation locale, diversifiée et saine.

Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est une démarche de terrain, volontaire et collective. Sur notre territoire, c'est le Pays Dolois qui regroupe les quatre intercommunalités du nord du département, qui le porte.

"Notre objectif est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs locaux" explique Jean-Marie Sermier, Député et Président du Pays Dolois. *"Nous agissons de façon simple et pragmatique pour qu'ils se connaissent mieux et puissent répondre à leurs besoins mutuels."*

Une première étape, confiée à la Chambre d'Agriculture, consiste à dresser un diagnostic pour bien connaître les productions de notre territoire, les potentiels, les éventuels manques.

Jean-Marie Sermier a voulu ajouter une dimension participative à la démarche. Il a donc organisé un premier atelier réunissant les gérants des grandes et moyennes surfaces, les magasins alimentaires et les épiceries. Cette réunion passionnante a permis de mesurer le travail déjà réalisé par les magasins du bassin dolois et leur volonté d'aller plus loin.

Un second atelier participatif a réuni les acteurs de la restauration collective. Les cuisines centrales comme "La Grande Table" d'abord ; mais aussi les hôpitaux, les établissements scolaires, les maisons de retraite, les grandes entreprises qui ont des restaurants prêts à accroître la part du local dans leurs menus, pour peu qu'on maintienne un tarif abordable pour les usagers.

Un questionnaire a été envoyé aux 127 communes du Pays pour recenser les actions déjà entreprises et mieux

cerner les attentes des élus locaux. Des rendez-vous ont été pris avec des associations de consommateurs, des producteurs et même des collégiens qui ont interpellé le Député pour apporter leurs idées.

"Tout cela est très positif et débouchera sur des actions concrètes. L'objectif est



• Repas servis aux enfants dans les cantines du Grand Dole avec des légumes issus de producteurs locaux.

que ça ne coûte rien au contribuable. En revanche, si on peut soutenir des projets privés, je ne m'interdis pas d'aller chercher à Paris des crédits disponibles dans le cadre du plan de relance." sourit Jean-Marie Sermier.

Le Pays Dolois

C'est le Pays Dolois qui porte le Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Présidée par le Député Jean-Marie Sermier, cette association regroupe **4 intercommunalités :**

le Grand Dole, les communautés de communes de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour et de Jura Nord.

Le Pays représente 127 communes et 84 520 habitants.

Augmentation de la population pour la 4^{ème} année consécutive, dynamique des transactions immobilières, développement d'entreprises créatrices d'emplois locaux, équipements remis à niveau répondant enfin aux demandes des associations, des scolaires et de la population, développement de services... autant de marqueurs de la qualité de vie d'un territoire qui a choisi d'être à la hauteur des enjeux malgré un contexte budgétaire contraint : de plus en plus de compétences, mais de moins en moins de moyens ! Malgré les efforts faits, la réforme actée par le Gouvernement ampute à nouveau les collectivités d'une partie de leur recette. L'équation devient compliquée et il faut prendre la pleine mesure de son impact ! Une partie de la taxe foncière des départements va être récupérée par l'État, ne profitant donc plus au territoire où elle est prélevée ! La taxe d'habitation va être quasi totalement supprimée. Positive en termes de pouvoir d'achat, cette réforme laisse les collectivités locales avec une perte importante de recettes. Pour le Grand Dole, cette perte s'élèvera à près de 3 millions d'€.

Le groupe de la majorité municipale

Groupe Vert et Ouvert: Les Dolois et les Grand Dolois vont voir la fiscalité locale augmenter pour la troisième fois depuis que la majorité conduite par MM. Fichère/Gagnoux dirige notre collectivité. En effet, en avril 2021, la hausse de vos impôts fonciers sera mise au vote par la majorité. Notre ville bénéficie d'importants investissements, parfois démesurés, souvent à contretemps des enjeux futurs (absence de solaire thermique pour chauffer la piscine, parking en asphalté en plein soleil inadapté au changement climatique...). Ne nous y trompons pas, ce que la ville ne dépense pas, c'est le Grand Dole qui le paie, et donc aussi les dolois. Aujourd'hui, l'équilibre de son budget est en péril : au nom de «l'attractivité» du territoire, l'agglomération a vécu à crédit, au-dessus de ses moyens. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous continuerons à voter POUR des équipements adaptés et indispensables à toutes les générations et CONTRE les dépenses qui conduisent à des dérives financières et fiscales comme ce fut le cas pour l'achat des bâtiments et l'aménagement de Doleexpo.

Site: listeverteetouverte.fr Facebook: @GroupeVertEtOuvert Hervé Prat, Laetitia Jarrot-Mermet, Nicolas Gomet

Encore une hausse d'impôts locaux qui s'annonce. Après une hausse des taux de taxe d'habitation en 2015, 2016, taxe foncière en 2015, 2016, 2018, une nouvelle hausse se fera en 2022. De plus, les communes seront ponctionnées pour venir au secours du Grand Dole (CAGD) en grande difficulté financière. Pourquoi cette difficulté ? Si l'Etat a réduit la dotation versée à la CAGD, les hausses d'impôt ont compensé ce manque à gagner. Le problème vient d'un investissement somptuaire : le complexe aquatique. La Cour des comptes, dans son rapport de 2018 avait mis en garde face à cet investissement trop lourd pour notre petite agglomération, elle a écrit : « Le coût d'un tel projet interroge au regard de la situation et des capacités financières de la CAGD. » « À elle seule, une telle opération risque de dégrader la situation financière de l'agglomération dans des proportions importantes. ». Nous avons mis en garde la CAGD et proposé un projet alternatif coûtant 2 fois moins cher. À cause de cette mauvaise gestion, les communes seront ponctionnées (au risque de les mettre en difficulté), les impôts augmenteront (à l'heure où nos concitoyens souffrent et voient leur revenu diminuer du fait de la COVID).

Le collectif Ensemble Dole. contact@ensembledole.fr <https://ensembledole.fr>

**IL EST TEMPS
ARRÊTONS
DE POLLUER
AGISSONS!
MERCİ**

1 GROTTE
= 68 €
D'AMENDE

CONTRE LES INCIVILITÉS,
ON A TOUT À GAGNER!



**IL EST TEMPS
ARRÊTONS
DE POLLUER
AGISSONS!
MERCİ**

1 DÉPOT SAUVAGE
= DE 135 €
À 1500 €
D'AMENDE

CONTRE LES INCIVILITÉS,
ON A TOUT À GAGNER!



**IL EST TEMPS
ARRÊTONS
DE POLLUER
AGISSONS!
MERCİ**

1 DÉCHET
= 68 €
D'AMENDE

CONTRE LES INCIVILITÉS,
ON A TOUT À GAGNER!



**IL EST TEMPS
ARRÊTONS
DE POLLUER
AGISSONS!
MERCİ**

1 ENCOMBRANT
= 1500 €
D'AMENDE

CONTRE LES INCIVILITÉS,
ON A TOUT À GAGNER!



Une branche dangereuse ?



Pour signaler une anomalie sur le domaine public
(nettoyage voirie, hygiène...)

ACCÈS AU SERVICE :

DU LUNDI AU VENDREDI de 8 H à 17 H 30
SAMEDI de 8 H à 12 H

* Intervention sous 1 à 5 jours ouvrés, en fonction de l'anomalie constatée

